

La note de présentation et sa pièce jointe sont transmises au format Word sous couvert du responsable de la structure à prepacfvu@univ-reunion.fr

Séance	Septembre 2026
Demandeur (composante, service,...)	UFR Santé
Responsable (nom, prénom, qualité, mël)	Christine ROBERT-DA SILVA
Date	25/08/2026
Intitulé précis de l'objet qui appelle l'intervention de la commission	Modification RSE licence sciences pour la santé
Présentation succincte du point (<i>contexte et finalités au regard des attributions de la commission</i>) 20 lignes maximum	Modification : • page 9 (encadré ECUE de la partie 3.1.) : Tout résultat d'un ECUE inférieur à cette note seuil interdit toute compensation. Le calcul de la moyenne est effectué si et seulement si l'ensemble des ECUE ont une note $\geq 08/20$ (note seuil). • pages 13-14 (encadré évaluation continue intégrale de la partie 4.2.1.) : Concernant la SAÉ de l'UE4.S6, et dans l'éventualité de n'avoir pu trouver un terrain de stage pour l'accueillir, l'étudiant est tenu d'apporter tous les éléments probants permettant de témoigner de ses démarches de recherches actives. De plus, et en remplacement du stage prévu de 140 H, un travail de recherche documentaire représentant une charge de travail équivalente lui est demandé. • page 15 (encadré modalités de redoublement de la partie 5.3.), concernant le statut AJAC : Le statut AJAC est proposé à tout étudiant qui valide, au sein d'une même année, 3 compétences sur les 4 et si la compétence non-validée ne présente aucune note inférieure à la note seuil de 8/20.
Document joint (<i>en 1 bloc compilé pour le point</i>)	RSE
Réservé à l'administration	☐ Pour avis ☐ Pour délibération ☐ Pour information